

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20.12.01 Convocation du 12.12.2001

Compte rendu affiché le 21 décembre 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Isabelle DESVIGNES

Réf. : BJ/LDA

**Présents :**

**Objet : MODIFICATION REGIE de  
RECETTES de la BIBLIOTHEQUE.**

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,  
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-  
Adjoints,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	20
votants	26

M. MEYER, Mmes VEYRIER, GLATARD, M. GONDELAUD,  
Mme DURAND, MM. CHRETIN, FERNANDES, Mmes PERRIN,  
DESVIGNES, MM. MACHURAT, BELLOT.

**Absents représentés :**

Mme WYMANN par M. POINT – Mme MARMONIER par  
Mme DESVIGNES – Mme BERRA par M. FAURE – Mme ZUILI  
par Mme GUERIN – M. GOSSET par M. GONDELAUD – Mlle  
MILLET par M. BELLOT.

**Absents excusés :**

Mme BROSSARD, M. BOUREZG, Mme LABASOR.

Monsieur l'Adjoint délégué rappelle que la Bibliothèque Municipale dispose depuis le 20.12.1984 d'une régie de recettes destinée à faciliter le fonctionnement de l'établissement et à améliorer les conditions d'accès des lecteurs.

Il propose, pour rendre ladite régie opérationnelle, de la doter en permanence d'un fonds de caisse de **50 Euros**.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la régie de recettes créée à la Bibliothèque Municipale par délibération du 20.12.1984 et réglementée par arrêtés du 26.11.1986 et 29.04.1999,
- Considérant la nécessité de modifier l'acte institutif de création de la régie susvisée,
- Décide de modifier l'article "2" de l'acte institutif de la régie de recettes de la Bibliothèque Municipale la disposition suivante :

*"Un fonds de caisse d'un montant de **50 Euros** est créé. Il aura pour but de faciliter les opérations autorisées par la régie à l'article "1".*

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 20 décembre 2001

Le MAIRE  
Signé P. LAFFY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE,

Délibération certifiée exécutoire  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 12 février 2002  
- de la publication le 13 février 2002  
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 12 février 2002